Cultures Ornementales



DESCRIPTION

Le cyantraniliprole agit par ingestion. Il perturbe le flux de calcium dans les cellules musculaires entraînant une paralysie très rapide (quelques minutes seulement après ingestion). Ne pouvant plus bouger, l'insecte cesse de s'alimenter, donc de faire des dégâts, et finit par mourir.

La pénétration facile et la diffusion translaminaire permettent non seulement d'atteindre des endroits difficiles d'accès, mais aussi de protéger les deux faces des feuilles.



Dommages causés par les thrips



Mouches mineuses



Chenilles phytophages

COMPATIBILITÉ

Du fait de son mode d'action, Mainspring® respecte les insectes auxiliaires et est donc compatible en PBI. Cependant, par précaution, attendre au moins 24h après le traitement pour en réintroduire.

PRÉCONISATIONS

- > Traiter sur une végétation non mouillée
- Ne pas déclencher d'irrigation dans la demie journée suivant l'application
- Ne pas traiter ni en période de gel nocturne ni en cas de forte chaleur > 25°C
- > Stocker selon les règles en vigueur dans un local phyto hors gel
- Le produit peut être mélangé aux autres produits de la gamme Syngenta en respectant la règlementation en vigueur sur les mélanges

Complément d'information : www.syngenta-pro.fr Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE: Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, 0 800 887 887

Numéro d'urgence Syngenta 0 800 803 264 Service & app Renseignements techniques 0 825 00 05 52 Service 0.15 € / min En cas d'accident de transport 00 32 3 575 55 55

🎇 Mainspring®





Comment appliquer cette solution? Scannez le QR-code pour en savoir plus ou rendez vous sur syngenta-pro.fr/expert-centre

> Utilisation préventive :

Vu la nature et la nuisibilité des dégâts des ravageurs ciblés, Mainspring® doit être utilisé en préventif strict, c'est-à-dire avant l'infestation.

> Volume de bouillie recommandée :

Le volume de bouillie recommandé est de 1000 L/ha. Les granulés de Mainspring® se dispersent facilement et rapidement dans l'eau.

> Résistances :

Pour éviter les risques d'apparition de résistance des insectes au produit, veiller à respecter le nombre maximum d'applications par culture et par an (tableau ci-après). Utiliser en alternance des produits au mode d'action différent dans le cadre d'un programme de lutte. Pour connaître le mode d'action, se référer au groupe indiqué sur l'étiquette.

USAGES	Conditionnement 200g			
Cultures hors-sol et sous abri	Ravageurs ciblés	Dose d'emploi	Nombre max d'applications	Stade d'application / BBCH
Arbres et arbustes	Chenilles phytophages - Thrips	0,12 kg/ha	4 par an Intervalle minimum entre les applications : 7 jours	BBCH 12-92
Fleurs coupées	Chenilles phytophages - Mouches mineuses - Thrips	0,25 kg/ha		
Plantes en pots		0,12 kg/ha		
Plantes vivaces		0,1 kg/ha		
Rosiers	Chenilles phytophages - Thrips	0,25 kg/ha		

MAINSPRING - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832. Agrément MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques

MAINSPRING® - AMM N° 2190146 - Composition : 400 g/kg Cyantraniliprole - P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez https://agriculture.gouv.fr/econbvto.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



